



Rapport
Social
Unique
2022 (RSU)

**Centre de Gestion de
Mayotte**

Introduction :



Fondement juridique



Intérêts (avantages du RSU)



Informations préalables avant saisie

Rapport Social Unique (RSU)

Fondement juridique

**Article L231-1 du Code
Général de la Fonction
Publique**

**Article 5 de la loi
transformation de la
fonction publique du 6
août 2019**

**Décret n°2020-1493
du 30 novembre 2020**

**Arrêté du 10 décembre
2021 fixant pour la
FPT la liste des
indicateurs contenus
dans la base de
données sociales**

A quoi sert le RSU?

Le rapport social unique (RSU) permet à votre collectivité de faire le point régulièrement sur vos effectifs, en rassemblant dans un même document des données souvent éparses en interne.

Il est un outil de dialogue social puisqu'il est soumis pour avis au comité technique.

Le RSU sert également à améliorer la connaissance de la fonction publique territoriale de différents acteurs (centre de gestion, direction générale des collectivités locales (DGCL), etc.).

L'exploitation statistique du rapport social unique vous fournira une intéressante base d'information indispensable pour alimenter vos réflexions sur la gestion et l'anticipation de l'évolution de vos effectifs.

Que risque ma collectivité si elle n'élabore pas son RSU?

Pour le moment, aucune sanction n'est prévue.

Toutefois, des observations des préfetures ou des chambres régionales des comptes (CRC) sont possibles pour les collectivités se soustrayant systématiquement à cette obligation : le refus de réaliser le rapport social unique pourrait être perçu comme une volonté de cacher la réalité de sa gestion des ressources humaines.

Rapport Social Unique (RSU)

Fondement juridique

Le rapport social unique remplace le bilan social.

Ses caractéristiques :

- réalisé obligatoirement **tous les ans**
- **présenté au Comité Social Territorial pour avis**
- **rendu public**, par la collectivité sur son site internet ou, par tout autre moyen dans les 60 jours suivant sa présentation au CST.

Rapport Social Unique (RSU)

Fondement juridique – accès au portail numérique

Décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique.

- « Les collectivités territoriales et leurs établissements publics affiliés à un centre de gestion adressent les données dont ils disposent au centre dont ils relèvent au moyen d'un portail numérique (...). Ce portail est également accessible aux collectivités territoriales et à leurs établissements non affiliés à un centre de gestion ».

Application Données sociales
<https://donnees-sociales.fr/>



Présentation générale – Enquête RSU 2022

Créé par l'article 5 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019	Se substitue au bilan social depuis janvier 2021
Un rapport obligatoire dorénavant annuel et commun aux 3 versants de la fonction publique	L'application « Données Sociales » regroupe les rapports suivants : <ul style="list-style-type: none">• le Rapport Social Unique (RSU)• Le Rapport Annuel sur la Santé Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT).
Présentation à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Social Territorial	Saisie des données sur l'application « Données Sociales » proposée par les centres de gestion

Présentation générale – Enquête RSU 2022

2 enquêtes en 1 :

- › **Le Rapport Social Unique (RSU) ;**
- › **Le Rapport Annuel sur la Santé Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT).**

Pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial et vous permettre de bénéficier d'outils d'aide à la décision et au pilotage de vos Ressources Humaines.

Utilité / Avantages

Données du RSU exploitées pour l'élaboration ou l'actualisation des LDG

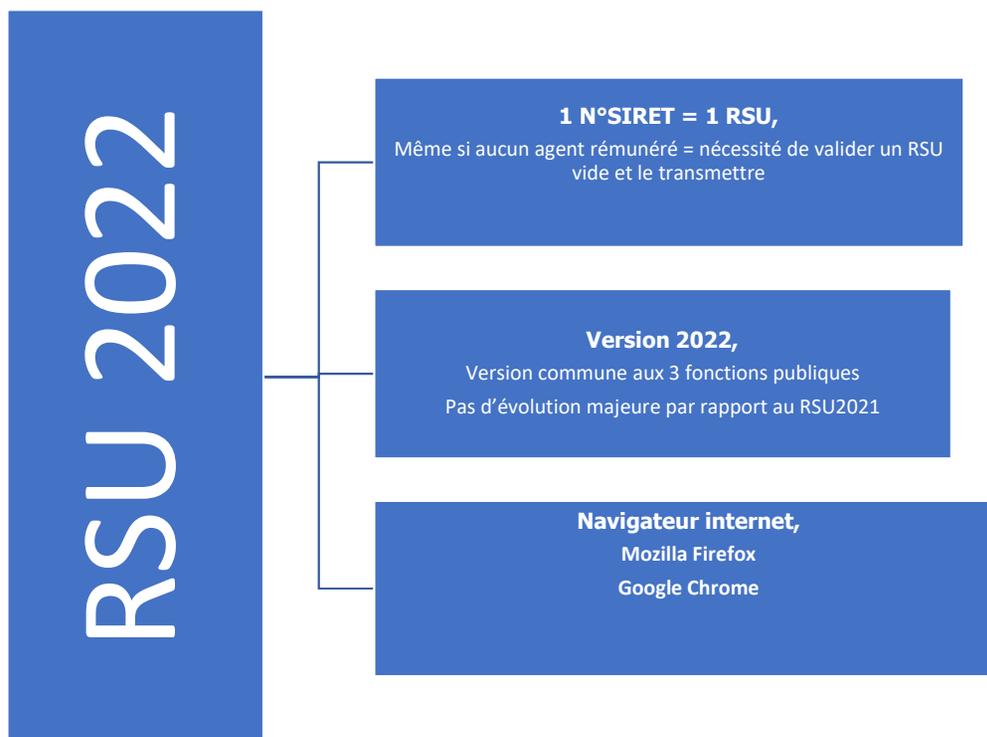
Outil
LDG

The diagram consists of two blue ovals. The top oval contains the text 'Outil LDG' in yellow. A line connects the bottom of this oval to the top of a second oval below it, which contains the text '5 Synthèses' in red.

5
Synthèses

- 1 Synthèse individuelle de votre RSU
- 2 Rapport de Situation Comparée et Synthèse sur l'égalité professionnelle
- 3 Synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT)
- 4 Rapport et synthèse sur les Risques Psychosociaux (RPS)
- 5 Synthèse sur l'absentéisme

Informations préalables



Top départ, le
13 avril 2023!

LANCEMENT CAMPAGNE RSU 2022



Démarrer l'enquête :

Accès au portail données sociales

Comptes bloqués et gestion des mots de passe

Mon compte – mes informations

Accès au portail Données sociales

La campagne du RSU 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU) réunissant l'ensemble des données relatives à leurs ressources humaines, Permettant d'apprécier la situation des collectivités et établissements publics à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items (effectifs, recrutements, formation, absentéisme, temps de travail, conditions de travail,, rémunération, droits sociaux). Le RSU constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial,

Conformément aux articles L231-1 à L231-4 et L232-1 du CDFP, les données à partir desquelles est élaboré le rapport social unique sont renseignées dans une base de données sociales et les centres de gestion rendent accessibles aux collectivités et établissements définis à l'article L4 un portail numérique dédié au recueil des données sociales de la fonction publique territoriale.

La campagne RSU 2022 (collecte en 2023) s'ouvre le jeudi 13 avril 2023.

Cette année, la campagne RSU portera sur les données 2022. Contrairement à la campagne précédente, elle ne fait l'objet d'aucune évolution et est commune aux 3 versants de la Fonction Publique.

Vos identifiants et mots de passe restent les mêmes que lors de la dernière campagne. Si vous ne disposez pas de vos mots de passe, merci de vous rapprocher du **Services Carrière et Retraite** du CDG976 par mail.

Connexion au portail « données sociales »



DONNEES SOCIALES 2019
DES CENTRES DE GESTION

Accéder à mon enquête:

Identifiant

Mot de passe

Connexion

[Mot de passe oublié.](#)

[Conditions d'utilisation](#) - [Protection de vos informations personnelles](#) - [Aide](#)

votre numéro d'identification : attribué selon une codification INSEE pour les établissements principaux uniquement (N°SIRET actualisé par le CDG au 31/12/22)

Mot de passe utilisé pour les dernières campagnes BS / RSU Si besoin, le CDG pourra réinitialiser votre mot de passe

Pour une navigation optimisée, merci d'utiliser les versions : **Mozilla Firefox**
OU Google Chrome

Accès au portail Données sociales Compte bloqué ou oublié



The screenshot shows a login interface with the following elements:

- Logo: A network of colorful nodes connected by lines, with the text "DONNÉES SOCIALES 2019 DES CENTRES DE GESTION" to its right.
- Text: "Accéder à mon enquête" centered above the input fields.
- Input fields: Two white rectangular boxes. The first is labeled "Identifiant" and the second is labeled "Mot de passe".
- Button: A green rectangular button labeled "Connexion" positioned below the password field.
- Link: A small blue link labeled "Mot de passe oublié" located below the "Connexion" button.
- Footer: Small text at the bottom left: "Conditions d'utilisation - Protection de vos informations personnelles - Aide".

Après 3 tentatives de saisie infructueuses, votre compte sera bloqué.

Le CDG en sera informé et vous adressera un mot de passe temporaire.

En cas d'oubli de votre mot de passe, le CDG pourra réinitialiser votre mot de passe et vous en adresser un nouveau

Connexion ou 1ère connexion

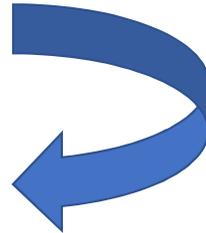
Une fois connecté,

1^{ère} étape importante=

1/compléter ou vérifier la partie

« mes informations » dans la

rubrique « mon compte »



Mon compte

Modifier mes informations

Réinitialiser mon mot de passe

Modifications
avec
validation du
CDG

Type de collectivité,
Nom de la collectivité
(Raison sociale),
Code postal, Ville
Contacts de ma collectivité
(merci d'indiquer votre ligne
directe et votre mail afin de
vous contacter si besoin)

Modifications
relevant du CDG

Champ SIRET En
cas d'erreur
constatée, merci
de nous contacter

Connexion ou 1ère connexion

Mon compte – mes informations

Actualiser l'identité de la ou les personne(s) en charge du RSU avec :

- Numéro de téléphone - ligne directe
 - Adresse mail
 - Indiquer le contact « *par défaut* » si plusieurs personnes sont en charge de ce sujet
 - Ajouter ou supprimer un ou plusieurs contacts enregistrés
- + En bas de page, penser à « **Autoriser le CDG à visualiser mon RSU** »

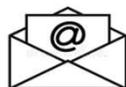
Objectifs : favoriser nos échanges

Nous sommes disponibles pour vous accompagner

Services carrières

Horaires d'accueil : 7h30-12h00 / 13h00-16h00

Nos coordonnées:



echat.bamdou@cdg976.fr

daniel.ayda@cdg976.fr

Tel: 0269.61.06.02

poste 220 (Echat)

poste 201 (Ayda)

Adresse: 10 rue de Cavani, 97600 MAMOUDZOU